

Compte rendu de la séance 20 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 20 novembre, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 1^{er} octobre 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE DE SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire
Mme THURMEL Frédérique, Mme LYOEN Marie-Yvonne, M. ROBERT Jean-Luc adjoints
Mme GOUEYTHIEU Sabine, Mme MICHALCZYK Catherine,
M. ROUX Vincent, M. FEYNIE Daniel, M. IMBEAUX Michel, conseillers.

Absents excusés : M. PASQUET Serge et Mme Séverine GIRAUD

Secrétaire de séance : M. ROUX Vincent

Ouverture de la séance : 20h30

Levée de la séance : 23h00

1 .REUNION PREFECTURE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de sa participation à la réunion de crise organisée en préfecture suite aux événements du 13 novembre dernier, en présence de Monsieur le Préfet et du Procureur de la République.

Il est demandé à chacun une grande vigilance et en ce qui concerne l'école, 2 barrières seront installées afin de protéger l'entrée.

M. la maire demande à Mme la directrice de l'école de tenir fermé à clé le portail d'entrée pendant les heures de cours.

Une minute de silence est respectée en hommage aux 130 victimes des attentats du 13 novembre 2015.

2. CARTE COMMUNALE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Cour Administrative d'appel de Bordeaux lui a notifié un arrêt en date du 17/11/2015 décidant:

- L'annulation du jugement du 10/02/2015 rendant caduque notre Carte Communale,
- Le versement de 1500 euros à la commune par Monsieur BARBERIS au titre des dommages et intérêts.

3. DELIBERATIONS

➤ *Schéma départemental de coopération intercommunal de la Dordogne (SDCI)*

Monsieur le Maire présente le projet de SDCI et en particulier la proposition n°7 qui vise à une fusion de la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord et de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard. Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal est défavorable à la proposition n°7 du SDCI concernant la fusion de la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord et de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard.

Le conseil municipal se prononce pour une fusion de la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord avec la Communauté de Communes Isle Vern et Salembre en avançant les points suivants :

- Volonté de la Communauté de Communes Isle Vern et Salembre de réaliser ce rapprochement
- Volonté de la Commune de SAINT LOUIS de ne pas tourner le dos durablement à la Commune de SOURZAC avec laquelle des liens historiques ont été établis :
 - Cimetière commun aux deux communes (sur le territoire de la commune de SAINT LOUIS)
 - RPI SAINT LOUIS / SOURZAC depuis maintenant 20 ans
 - Mise en place des Temps d'Activités Périscolaires au sein du RPI avec mise à disposition de personnels qualifiés par la CC Isle Vern et Salembre
 - Echanges de services dans le domaine de la voirie et de l'entretien du cimetière et du stade
 - Club de football : ASSOCIATION SPORTIVE SAINT LOUIS- SOURZAC depuis plus de 15 ans.
- Volonté pour la commune de SAINT LOUIS de jouer la carte de la Vallée de l'Isle (rail, autoroute, véloroute voie verte....) et ainsi de participer à son développement

Concernant la proposition n°40 : Fusion de l'ensemble des syndicats intercommunaux de voirie forestière et de DFCI en un seul syndicat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, se prononce contre cette proposition.

➤ ***CCMP : modification des statuts suite à l'adhésion au futur Syndicat du Pays de l'Isle gérant le SCOT***

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que les statuts de la CCMP doivent être modifiés suite à son adhésion au futur syndicat gérant de SCOT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications statutaires

➤ ***Convention d'accès au service cartographie numérique***

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques avec le GIP Aménagement du Territoire et Gestion des risques.

➤ ***Opération d'investissement d'éclairage public***

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le programme d'investissement d'éclairage public dans le cadre du renforcement de réseau secteur Madillac/Les Cadets. Il donne mandat au SDE24 pour la réalisation des travaux, en tenant compte des modifications suivantes :

- Pour l'éclairage L2 : récupération de la lanterne de chez M. DELORD (en D4)
- Suppression de la lanterne L5
- Suppression dans le projet de la lanterne L3

- Changement de position de la lanterne L1
 - Création à proximité du Poste Transformation « l'Hopital » d'un éclairage photovoltaïque
 - Création à l'intersection de la voie communale 202 et voie communale 203 d'un éclairage photovoltaïque
 - Pour les points d'éclairage L1 et L4, le modèle de lanterne EUROPA est retenu.

Montant estimé des travaux : 26 549 euros TTC avec participation du SDE24 à hauteur de 50% du montant HT.

➤ ***Indemnité d'administration et de technicité (IAT)***

Monsieur le Maire propose de reconduire l'IAT 2014 pour l'année 2015. N'est concerné que le personnel titulaire.

Il est proposé d'appliquer le coefficient 1,5.

Le conseil municipal reconduit cette indemnité pour l'année 2015 et précise qu'elle sera versée en une seule fois au mois de décembre.

➤ ***Indemnité de fin d'année pour les employés en contrat CAE-CUI***

Monsieur le Maire propose de reconduire la prime de fin d'année 2014 pour l'année 2015.

Le conseil municipal reconduit la prime de 200 € pour l'année 2015 et précise que cette prime sera versée en une seule fois au mois de décembre.

➤ ***Assurance statutaire du personnel***

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat adressé par CNP Assurances relatif à la protection sociale des agents, permettant de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat, le conseil municipal autorise le maire à signer le signer.

➤ ***CCAS***

L'article 79 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (JO du 8 août 2015) permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS, et ainsi d'exercer directement la compétence au sein de leur budget principal.

Le conseil municipal décide d'exercer la compétence CCAS directement sur le budget principal dès 2016.

4. TRAVAUX AGGLOMERATION

Présentation du projet de sécurisation de la RD3E5 et de la RD3E10 par la pose de ralentisseurs type « dos d'âne » et déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération.

La commission voirie doit se réunir pour finaliser le projet en relation avec le service départemental des routes.

5. REGLEMENT TRAVAUX CIMETIERE

Monsieur le maire propose un règlement pour les travaux réalisés dans les cimetières, compte tenu des nombreuses dégradations constatées. Ce règlement est adopté à l'unanimité et sera

soumis au conseil municipal de Sourzac pour validation et mise en application au 1er janvier 2016.

6. INFORMATIONS

➤ ***Station d'épuration***

Présentation du rapport de fonctionnement de notre station d'épuration. Les mesures effectuées par la SATESE, montrent une eau traitée de très mauvaise qualité. Prochaines mesures au printemps 2016.

➤ ***Ecole***

Suite au conseil d'école du 12 octobre dernier, la directrice Mme COSTODOAT adresse ses remerciements à la municipalité pour :

- le financement des transports pour les sorties pédagogiques
- l'installation du vidéoprojecteur dans la classe
- les travaux de peinture

➤ ***Commission « journal communal***

Réunion prévue le 10 décembre 2015.

➤ ***Elections***

Finalisation du tableau des permanences élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

➤ ***Frelons asiatiques***

Elimination d'un nid de frelons asiatiques dans le bourg avec la participation de l'association Frelon asiatique 24.

1. QUESTIONS DIVERSES

- Possibilité d'une battue aux pigeons dans le bourg.

Monsieur le Maire se renseigne pour les démarches.

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2015**

N° des délibérations	Objet	décision
2015-2011-1	SDCI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Défavorable à la fusion de la CCMP avec la communauté de communes du pays de Villablard ➤ Souhaite une fusion de la CCMP avec la CCIVS
2015-2011-2	SDE 24 : opération d'investissement d'éclairage public à Madillac	OK Coût : 26 549.27 €
2015-2011-3	CCMP : Modif des statuts suite à l'adhésion au futur syndicat du Pays de l'Isle gérant le SCOT	OK
2015-2011-4	Indemnité de fin d'année pour les agents en contrat CAE/CUI	OK 200 € pour 2015 à verser en décembre
2015-2011-5	Dissolution du CCAS	OK A effet immédiat Transfère BP CCAS au BP communal
2015-2011-6	Assurance CNP	OK pour l'année 2016
2015-2011-7	DFCI <ul style="list-style-type: none"> • SDCI : fusion des l'ensemble des syndicats intercommunaux de voiries forestières 	Refus de fusion de l'ensemble des syndicats
2015-2011-8	ATD 24 <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion de la CCMP au service cartographie numérique 	OK <ul style="list-style-type: none"> - signature de la convention PIGMA - coût à la charge de la commune : 600 €

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2015**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
GOUEYTHIEU Sabine		
GIRAUD Séverine		Excusée
ROUX Vincent		
IMBEAUX Michel		
FEYNIE Daniel		
PASQUET Serge		Excusé
MICHALCZYK Catherine		